

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 02028 Numéro SIREN : 814 782 371 Nom ou dénomination : LES 2N
--

Ce dépôt a été enregistré le 05/09/2018 sous le numéro de dépôt 7946

1 BILAN SIMPLIFIÉ

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise SAS LES 2N										Néant ☐					
Adresse de l'entreprise 10 rue des Sablons, Le Tillet 77570 Bougligny															
SIREN 8 1 4 7 8 2 3 7 1															
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2										Durée de l'exercice précédent* 1 3					
Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 7															
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012									
		Autres *		014		016									
		Immobilitisations corporelles *		028		030									
		Immobilitisations financières * (1)		040	6 950	042			6 950						
		Total I (5)		044	6 950	048			6 950						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052									
		Marchandises *		060		062									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070									
		Autres* (3)		072	(6 270)	074			(6 270)						
	Valeurs mobilières de placement		080		082										
	Disponibilités		084	5 601	086			5 601							
	Charges constatées d'avance*		092		094										
	Total II		096	(669)	098			(669)							
Total général (I + II)				110	6 281	112			6 281						
PASSIF										Exercice N 1		NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120				1 000						
	Écarts de réévaluation				124										
	Réserve légale				126										
	Réserves réglementées*				130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)				132										
	Report à nouveau				134			(2 020)							
	Résultat de l'exercice				136			(1 799)							
	Provisions réglementées				140										
	Total I				142			(2 819)							
Provisions pour risques et charges				Total II	154										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164										
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166			1 200							
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 7 900)				172			7 900							
	Produits constatés d'avance				174										
Total III				176			9 100								
Total général (I + II + III)				180			6 281								
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		950						
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

COPIE DÉPOSÉE
AU FORDRE
DU PRÉSIDENT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS LES 2N

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 1 7

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises*		210	
Production vendue	Biens Services*	dont export et livraisons intracommunautaires	214 218
Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222
Production immobilisée*			224
Subventions d'exploitation reçues			226
Autres produits			230
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234
Variation de stock (marchandises)*			236
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240
Autres charges externes*	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242 1 677
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)	243 122	244 122
Rémunérations du personnel*			250
Charges sociales (cf. renvoi 380)			252
Dotations aux amortissements*			254
Dotations aux provisions			256
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259 260	262
Total des charges d'exploitation (II)			264 1 799

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270 (1 799)
Produits financiers (III)	280	Charges financières (V)	294
Produits exceptionnels (IV)			290
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	347 348	300
Impôts sur les bénéfices* (VII)			306

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)			310 (1 799)
---	--	--	-------------

B — RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2	312	314 1 799
---------------------	--	-----	-----------

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318	
	Provisions non déductibles*	322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	249	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999	

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	
	ZRD (44. terdecies)	127	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	
	ZFA (44. quaterdecies)	345	
	Créance due au report en arrière du déficit	346	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	

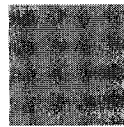
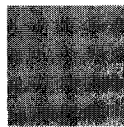
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfices col.1 Déficit col.2	352	354 1 799
--	----------------------------------	-----	-----------

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356	
----------	--	-----	--

Déficits	Déficits antérieurs reportables : * 2 020		360
----------	---	--	-----

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfices col.1 Déficit col.2	370	372 1 799
---	----------------------------------	-----	-----------

Annexe



RAPPEL : Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) **Immobilisations corporelles :**

Coûts historiques

b) **Stocks :**

Coût moyen unitaire pondéré

c) **Créances :**

Coûts historiques

Immobilisations

SAS LES 2N

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 26/07/18
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	6 000		950
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL immobilisations financières :	6 000		950
TOTAL GÉNÉRAL	6 000		950

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			6 950	
Prêts et autres immo. financières				
TOTAL immobilisations financières :			6 950	
TOTAL GÉNÉRAL			6 950	

État des Échéances des Créances et Dettes

SAS LES 2N

Période du 01/01/17 au 31/12/17

Edition du 26/07/18

Tenue de compte EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	716	716	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :	716	716	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			

TOTAL GÉNÉRAL	716	716	
----------------------	------------	------------	--

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 200	1 200		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	0	0		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	7 900	7 900		
Autres dettes				
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	9 100	9 100		
----------------------	--------------	--------------	--	--

Liste des Filiales et Participations

SAS LES 2N

Période du 01/01/17 au 31/12/17

Edition du 26/07/18

Tenue de compte EURO

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1. filiales (Plus de 50% du capital détenu)			
OURS BLANC	(21 479)	100	23 811
LES 2N INVEST	(1 583)	95	(2 583)
2. participations (10 à 50% du capital détenu)			
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1. filiales non reprises en A:			
- françaises			
- étrangères			
2. participations non reprises en A:			
- françaises			
- étrangères			

LES 2N
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 10, rue des Sablons, lieu dit du Tillet, 77570 Bougligny
814 782 371 R.C.S MELUN

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 JUIN 2018**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à – 1 798,75 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice	- 1 798,75 euros
---------------------	------------------

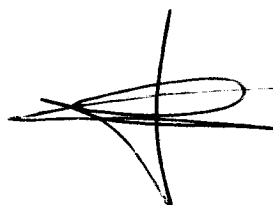
En totalité au compte « Report à nouveau <u>débiteur</u> »	- 1 798,75 euros
--	------------------

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de – 2 819,24 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 juin 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président



LES 2N
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 10, rue des Sablons, lieu dit du Tillet, 77570 Bougligny
814 782 371 R.C.S MELUN

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 JUIN 2018**

Le 27 juin 2018,

A 19 heures,

Les associés de la société LES 2N se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au 10, rue des Sablons, lieu dit du Tillet, 77570 Bougligny, sur convocation faite par lettre simple pour les associés adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur DIDIER DAS NEVES, en sa qualité de Président de la Société.

Mr MICHEL DAS NEVES est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 1 000 sur les 1 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des titres, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2017,
- le rapport de gestion du Comité de direction,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Comité de direction,
- Approbation des conventions réglementées intervenues au cours de l'exercice, visées à l'article L.227.10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 et quitus au Comité de direction,
- Affectation du résultat de l'exercice,

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Comité de direction ;

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Comité de direction, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à – 1 798,75 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice	- 1 798,75 euros
---------------------	------------------

En totalité au compte « Report à nouveau <u>déiteur</u> »	- 1 798,75 euros
---	------------------

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de – 2 819,24 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

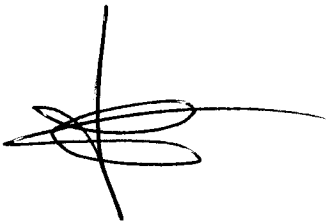
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

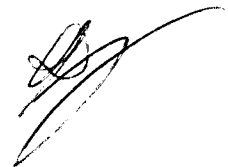
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

A handwritten signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le secrétaire

A handwritten signature with a series of sharp, angular strokes and a long, sweeping horizontal line at the end.